



Acteurs et espaces de la renommée universitaire. Jalons pour une histoire des messagers de l'université de Paris à la fin du Moyen Âge

Antoine Destemberg

► To cite this version:

Antoine Destemberg. Acteurs et espaces de la renommée universitaire. Jalons pour une histoire des messagers de l'université de Paris à la fin du Moyen Âge. *Revue historique*, 2016, 678 (2), pp.3-32. 10.3917/rhis.162.0003 . hal-02994166

HAL Id: hal-02994166

<https://hal.science/hal-02994166>

Submitted on 18 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ACTEURS ET ESPACES DE LA RENOMMÉE UNIVERSITAIRE. JALONS POUR UNE HISTOIRE DES MESSAGERS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS À LA FIN DU MOYEN ÂGE

[Antoine Destemberg](#)

Presses Universitaires de France | « [Revue historique](#) »

2016/2 n° 678 | pages 3 à 32

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130734390

DOI 10.3917/rhis.162.0003

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-historique-2016-2-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Acteurs et espaces de la renommée universitaire. Jalons pour une histoire des messagers de l'université de Paris à la fin du Moyen Âge

Antoine DESTEMBERG

Le sujet des messagers de l'université de Paris fait partie de ces questions devenues au fil du temps un lieu commun de l'historiographie sans que l'on puisse très bien en identifier les ressorts ou les écrits qui en constituent les fondements¹. L'écart qui semble en effet exister entre, d'une part, une littérature historique qui n'hésite pas à affirmer le caractère précoce et central de l'organisation universitaire dans la diffusion de l'information et la constitution d'un véritable réseau de messagers, et, d'autre part, la relative pauvreté du matériel bibliographique sur le sujet, ne cesse d'interroger². Jusqu'aux travaux récents de Martina Hacke³, l'essentiel des connaissances disponibles sur ce

1. Cet article trouve son origine dans la communication réalisée lors d'une journée d'étude organisée à Laon, le 4 décembre 2009, sur le thème « Savoir, pouvoir. Les villes et l'information à la fin du Moyen Âge ». Je remercie Nicolas Offenstadt, organisateur de cette journée, de m'avoir permis de publier ici cette étude.

2. Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique*, Paris, 1849, pp. 126-127 ; Yves Renouard, « Information et transmission des nouvelles », in Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 107.

3. Voir notamment, Martina Hacke, « Gesandtschafts- und Botenwesen der Universität von Paris (13.-15. Jh.) - eine Skizze », in Romy Günthart et Michael Jucker (dir.), *Kommunikation im Spätmittelalter. Spielarten Wahrnehmungen Deutungen*, Zürich, Chronos, 2005, pp. 101-110 ; *Ead.*, « Aspekte des mittelalterlichen Botenwesens. Die Botenorganisation der Universität von Paris und anderer Institutionen im Spätmittelalter », dans *Das Mittelalter. Perspektiven mediävistischer Forschung*, n° 11, 2006, pp. 132-149 ; *Ead.*, « Das Botenwesen der Universität von Paris im 15. Jahrhundert », *Francia*, n° 34, 2007, pp. 217-232. Ces articles offrent un premier aperçu d'une plus vaste étude, réalisée au sein de l'université de Düsseldorf, et toujours inédite. Je remercie Nicolas Offenstadt de m'avoir signalé ces travaux.

dossier semblait rassemblé dans l'étude d'Eugène Vaillé⁴, elle-même largement redevable, pour ce qui concerne l'université médiévale de Paris, d'une littérature beaucoup plus ancienne, et notamment de la monumentale œuvre de César Égasse Du Boulay publiée entre 1665 et 1673⁵. Ce constat suffirait sans doute à justifier de se saisir à nouveau de ce dossier. Un tel réexamen ne saurait, en outre, faire l'impasse sur l'important renouvellement des questionnements historiques sur le rôle des messagers dans la diffusion de l'information politique à la fin du Moyen Âge⁶. Les spécialistes de ces questions ont notamment mis l'accent sur l'utilité d'atteindre les messagers eux-mêmes, les hommes au-delà des institutions, afin de mieux pouvoir observer les modalités concrètes de cette diplomatie en mouvement⁷. L'un des enjeux est alors de pouvoir mettre en évidence l'existence de réseaux d'information fonctionnant comme des espaces de représentation, voire des espaces de renommée, que les institutions s'appliquaient à maîtriser⁸. À côté des institutions urbaines et des grandes cours princières, qui constituent de ce point de vue le terrain de prédilection des historiens⁹, l'Université médiévale offre un cadre d'observation relativement original dans la mesure où celle-ci s'inscrit résolument dans le champ politique des pratiques urbaines – notamment en tant qu'elle est une

4. Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, Paris, Puf, 1947, t. 1, pp. 220-260, et t. 2, pp. 231-247.

5. César Égasse du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis a Carolo Magno ad nostra tempora*, 6 vol., Paris, 1665-1673 ; Eugène Vaillet semble utiliser tout autant la synthèse en français de l'œuvre de Du Boulay proposée par Jean-Baptiste-Louis Crevier, *Histoire de l'université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, 7 vol., Paris, 1761. Citons également des travaux un peu plus récents, et constituant une première ébauche de la question : Suzanne Budelot, *Messageries universitaires et messageries royales*, Paris, Domat-Monchrestien, 1934, notamment pp. 3-9, et Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger dans son développement historique*, Amiens, Yvert, 1939, pp. 35-37.

6. Nous nous contenterons de renvoyer dans un premier temps aux contributions des ouvrages suivants : *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Avignon, juin 1993)*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne-EFR, 1994 ; Claire Boudreau, Kouky Fianu, Claude Gauvard et Michel Hébert (dir.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Actes du colloque international tenu à l'université de Québec à Montréal et à l'université d'Ottawa (9-11 mai 2002), Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.

7. Xavier Nadrigny, « La place des messageries dans la municipalité toulousaine durant la première moitié du XV^e siècle », in *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.* (n. 6), pp. 261-280.

8. Pierre Monnet, « Courriers et messagers : un réseau de communication à l'échelle urbaine dans les pays d'Empire à la fin du Moyen Âge », in *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.* (n. 6), pp. 281-301.

9. Outre les travaux déjà cités, évoquons Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », *Revue historique*, n° 180, 1937, pp. 1-29 ; Anne-Marie Hayez, « Les courriers des papes d'Avignon sous Innocent VI et Urbain V (1352-1370) », in *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge*, *op. cit.* (n. 6), pp. 49-62 ; Takemi Kanao, « Les messagers du Duc de Bourgogne au début du XV^e siècle », *Journal of Medieval History*, n° 21, 1995, pp. 195-226 ; ou enfin, Michel Hébert, « Les sergents-messagers de Provence aux XIII^e et XIV^e siècles », in Pierre Boglioni, Robert Delort et Claude Gauvard (dir.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval*, Actes du Congrès international (Montréal, 1999), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, pp. 293-310.

universitas – tout en ayant une dimension institutionnelle qui se veut, quant à elle, supra-urbaine¹⁰. Une histoire des messagers de l'université de Paris qui prétendrait se faire au ras des hommes doit donc se faire au ras des sources, et notamment de ce qui constitue probablement le fonds documentaire le plus riche sur le sujet, c'est-à-dire les « livres des procureurs » des nations de la faculté des arts de Paris. Les officiers élus de ces subdivisions académiques fondées sur l'origine géographique de leurs membres ont en effet laissé des registres au sein desquels ils consignaient l'essentiel de la vie administrative de l'Université. Ces registres ont été inégalement conservés, mais ils permettent, notamment pour le XV^e siècle, d'avoir accès à une documentation de la pratique où l'activité des messagers est loin d'être négligeable : c'est donc à partir d'une exploitation conjointe des registres des procureurs de la nation anglaise-allemande conservés pour la période allant de 1333 à 1492, des procureurs de la nation française conservés pour les années 1443-1455, et enfin de la nation picarde conservés pour la période 1476 et 1484 que nous voudrions proposer quelques remarques relatives à une histoire des messagers de l'université de Paris¹¹. Il n'est bien entendu aucunement dans nos prétentions d'épuiser ici un tel sujet, mais bien plutôt d'esquisser un premier bilan de nos connaissances en la matière et de suggérer quelques questions qui nous semblent inviter à des investigations plus larges. Dans cette perspective, nous ferons nôtres les problématiques précédemment présentées en tentant de proposer une anthropologie du messenger de l'université de Paris, ainsi qu'une approche spatiale du réseau d'information constitué par eux, non sans avoir préalablement esquissé un bilan du paysage institutionnel des messageries au sein de l'université médiévale de Paris.

L'INSTITUTIONNALISATION D'UN OFFICE UNIVERSITAIRE

La première évocation de l'existence probable de messagers de l'université de Paris est le fait d'une mention indirecte du pape

10. Nous nous permettons de renvoyer à Antoine Destemberg, *L'honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social*, Paris, Puf, 2015.

11. *Auctarium chartularii Universitatis Parisiensis* (dorénavant abrégé AUP) : t. 1-2 : *Liber procuratorum nationis anglicanae (alemaniae) in Universitate Parisiensi (1333-1466)*, éd. Henri Denifle et Émile Châtelain, Paris, 1893-1899 ; t. 3 : *Liber procuratorum nationis alemaniae in Universitate Parisiensi (1466-1492)*, éd. Charles Samaran et Émile A. Van Moe, Paris, 1935 ; t. 4 : *Liber procuratorum Nationis picardiae in Universitate Parisiensi (1476-1484)*, éd. Charles Samaran et Émile Châtelain, Paris, 1938 ; t. 5 : *Liber procuratorum Nationis galicane (Franciae), 1443-1456*, éd. Charles Samaran et Émile A. Van Moe, Paris, 1942 ; t. 6 : *Liber receptorum nationis anglicanae (alemaniae) in Universitate Parisiensi, 1424-1493*, éd. Astrik Ladislav Gabriel et Gray Cowan Boyce, Paris, 1964.

Grégoire IX, confirmant les libertés et privilèges de l'université de Toulouse, le 27 avril 1233. Dans cette bulle, le pape dit concéder l'ensemble du dispositif juridique dont bénéficiaient les écoliers parisiens, l'un d'eux étant la protection des messagers (*nuntii*) et des biens transportés des dits écoliers¹². Il faut ensuite attendre le 25 février 1297 pour que la documentation évoque à nouveau des messagers au service des universitaires parisiens : à cette date, Philippe le Bel, qui était en conflit ouvert contre le comte de Flandre, Gui de Dampierre, émet une ordonnance de justice plaçant les maîtres et écoliers de Paris et Orléans sous sa sauvegarde personnelle, ainsi que leurs messagers qui traversaient la Flandre et transportaient argent et autres biens pour le profit des écoliers¹³. Les privilèges pontificaux et royaux de libre circulation des messagers universitaires parisiens prenaient modèle sur la constitution authentique *Habita* promulguée par Frédéric Barberousse au profit des écoliers de Bologne, en 1155¹⁴. Ces actes offrent donc, au XIII^e siècle, les premières mentions de *nuntii*, sans que l'on sache véritablement quelle place ils occupaient dans l'organisation générale de l'Université à cette époque. Ils parlent en effet des messagers *des* maîtres et *des* écoliers, établissant un lien d'ordre plus personnel qu'institutionnel entre les différents acteurs. Il est donc fort probable que ces messagers furent, à l'origine, au service personnel d'un ou plusieurs écoliers ou maîtres, avec pour mission principale d'assurer les relations épistolaires et économiques entre l'universitaire déraciné et son milieu d'origine¹⁵ ; ce ne serait que dans un second temps qu'une mutualisation de ces services auraient abouti à l'institutionnalisation progressive d'un messenger collectif¹⁶. Nous sommes ici réduit à des hypothèses car la documentation manque, qui permettrait d'observer précisément ce processus d'institutionnalisation de l'office de messenger à l'université de Paris. Quoiqu'il en soit, il semble qu'à la fin du XIV^e siècle, les messagers

12. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, éd. Henri Denifle et Émile Châtelain éd., 4 vol., Paris, 1888-1897 (dorénavant abrégé CUP), t. I, n° 99 : *Et si qui eos vel eorum nuntios in terris ipsorum pecunia vel rebus aliis spoliaverint, ipsi vel emendari faciant vel emendat.*

13. CUP II, n° 601 : *nuncios eorum*. Ce privilège fut par la suite renouvelé par Louis X, le 2 juillet 1315 : CUP II, n° 720. Selon Vaillé, cette décision aurait été précédée d'une identique plus restrictive à la nation picarde datant du 3 juin 1315 : Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), p. 242.

14. *Monumenta Germaniae Historica, Legum sectio IV, Constitutiones et acta publica imperator et regum*, t. 1, éd. Ludwig Weiland, Hanovre, 1893, p. 249 : *eorum nuntii veniant et habitant in eis secure.*

15. Pour des exemples de ces lettres, voir Charles Homer Haskins, « The Life of Mediaeval Students as Illustrated by their Letters », *Studies in Medieval Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1929, pp. 1-35. Sur la mobilité géographique des populations universitaires, voir en premier lieu Jacques Verger, « La mobilité étudiante au Moyen Âge », *Histoire de l'éducation*, n° 50, 1991, pp. 65-90.

16. Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), pp. 224-225 ; Yves Renouard, « Information et transmission des nouvelles », art. cit. (n. 2), p. 107.

profitaient toujours de l'ensemble des privilèges universitaires du fait de leur lien personnel avec les écoliers qui les employaient¹⁷.

Il convient alors de distinguer ces *nuncii* – parfois qualifiés par l'historiographie moderne de « petits messagers » (*parvi nuncii*) ou « messages volants » (*nuncii volantes*)¹⁸ – des *nuncii ad curiam*, c'est-à-dire des messagers à la cour ou ambassadeurs (*ambassiatores*), également appelés « messagers spéciaux » (*nuncii speciales*), envoyés auprès des autorités politiques ou religieuses, dont le pape – on parle alors d'*apostolice sedis nunciatus* – pour porter la voix de l'Université¹⁹. Ces derniers étaient généralement des maîtres de l'Université élus *ad hoc*, ce qui n'était pas le cas des messagers réguliers qui étaient généralement des laïcs²⁰. On retrouve donc, au sein de l'institution universitaire, cette distinction hiérarchique dans les fonctions diplomatiques médiévales, soulignée par les historiens, entre le messenger qui ne serait « qu'une lettre vivante » et le procureur ou ambassadeur qui possède « un jugement et une activité propres »²¹.

Il faut attendre les premières décennies du XV^e siècle pour pouvoir observer un nouvel état d'avancement de ce processus d'institutionnalisation. À cette époque, les messagers sont des officiers jurés, élus par les quatre nations de la faculté des arts. La procédure de recrutement est observable dès 1410 au sein de la nation anglaise-allemande et semble s'appliquer de la même façon au sein de la nation française, dès les années 1440²² : les futurs messagers devaient

17. CUP IV, n° 1744 (9 octobre 1397) : *Quare nos dictum scolarem et omnia bona sua ac parentes, nuncios et familiares suos quoscunque et ubicunque sint, sub nostra et dicte Universitatis protectione, tuicione, tutela et salvagardia ponimus.*

18. César Égasse du Boulay, *Historia Universitatis Pariensis*, op. cit. (n. 5), t. 5, pp. 787-791 ; Jean-Baptiste-Louis Crevier, *Histoire de l'université de Paris*, op. cit. (n. 5), t. 7, pp. 158-161 ; Hastings Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, Oxford, 1895, t. 1, p. 415 ; Pearl Kibre, *The Nations in the Medieval Universities*, Cambridge, Mediaeval Academy of America, 1948, pp. 80-81 ; Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), pp. 241-242.

19. CUP II, n° 890 (Statuts de la nation picarde sur les officiers de nation du 1^{er} mai 1329) : *nunciatus ad curiam* ; CUP II, n° 924, p. 361 (11 janvier 1331) : *nuncii speciales* ; CUP II, n° 1062 (17 juin 1342) ; n° 1104 (19 mai 1345) ; n° 1126 (25 mai 1346) ; CUP III, n° 1309 (8 août 1365) ; n° 426-1427 (1378-1379) ; CUP III, n° 1492 (sept.-oct. 1384) ; n° 1507 (1385) : *nunci generales et nunci speciales* ; n° 1563 (11 juillet 1388) ; n° 1608 (27 juillet 1387) ; CUP IV, n° 1786-1787, 1792 (octobre 1403) ; n° 1873 ; n° 2179 (5 août 1421) : *nunciatus specialis et ambassiator Universitatis*.

20. Seul un messenger de la nation française, nommé Jean Le Fevre, élu le 27 juillet 1447 comme messenger du diocèse d'Auxerre, est dit *clericus Senonensi* : AUP V, col. 718, l. 30.

21. Bernard Guénée, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les États*, Paris, Puf, 1991, pp. 214-215. Voir également sur ce point la discussion proposée par Takemi Kanao, « Les messagers du Duc de Bourgogne », art. cit. (n. 9). Le domaine de compétence de ces ambassadeurs de l'Université auprès du pape était fixé par des dispositions préalables que ceux-ci devaient s'appliquer à jurer : CUP II, n° 1185, § 23.

22. Selon Charles Thurot, la première mention de l'élection des messagers de nation daterait d'août 1444, et serait le fait de la nation allemande : Charles Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'université de Paris au Moyen-Âge*, Paris, 1850, p. 25 ; AUP II, col. 592-593 (7 août 1444).

présenter leur candidature à un office devant l'assemblée de la nation dont l'aire de recrutement couvrait le diocèse qu'ils aspiraient à desservir²³. La plupart du temps, toutefois, ceux-ci étaient proposés par des maîtres, eux-mêmes désireux de pourvoir à l'absence de messenger dans leur diocèse ou leur ville d'origine²⁴. Ces élections intervenaient donc essentiellement en cas de vacance d'un office : ainsi, en juillet 1447, Jean Willaut obtint l'office de messenger « de l'Université et de la nation [française] pour la ville, la cité et le diocèse de Châlons », en remplacement d'Étienne Valon qui était parti en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle et n'était donc plus en mesure d'assurer son office²⁵. La procédure d'admission à l'office répondait à une élection par les maîtres appartenant au diocèse concerné et présents lors de l'assemblée de la nation. À l'issue de cette élection, les messagers prêtaient serment devant cette même assemblée, avant de recevoir une lettre testimoniale du procureur²⁶. Cette lettre était essentielle dans la mesure où elle permettait d'obtenir une seconde lettre d'office émise par le recteur de l'Université, qui garantissait la validité de l'office de messenger. Une délibération de la nation française du 16 septembre 1445 décida ainsi que serait réalisée une *tabula* de tous les diocèses avec le nom des messagers qui leur étaient affectés et que le recteur de l'Université ne devrait concéder une lettre d'office au messenger que sur présentation d'un document équivalent du procureur de la nation²⁷. Il était donc fréquent que des messagers soucieux de ne pas se voir destituer de leur charge réitérent leur serment et réclament une nouvelle lettre, quelques années après

On observe cependant une telle élection, au sein de la même nation allemande, dès le 5 mars 1410 : *Et supplicaverunt magistri et scolares ducatum Ghelrie et Juliaci pro missagio sive nuncio communi ex parte ipsorum pro portandis pecuniis et aliis bonis eorumdem ; quorum supplicationi nacio annuit concorditer* (AUP II, col. 70, l. 21-25).

23. AUP V, col. 211, l. 11-16 (4 juillet 1447) : *supplicaverunt Thomas de La Prat et Nicolaus Goffin pro officiis nunciū, videlicet dictus de La Prat in diocesi Aniciensis et dictur Goffin in diocesi Gracianopoli. Que supplicationes fuerunt concessae. Et de post fecerunt iuramenta requisita et habuerunt litteras sigillatas.*

24. AUP IV, col. 171, l. 7-12 (16 déc. 1478) : *Supplicuit insuper magister Eligius Vangermes pro Colardo Regis ut ad officium nunciatus pro dyocesi Tornancensi admitteretur, quam supplicationem admisit natio, hoc volentibus magistris omnibus illius dyocesis, teste signo meo predicto hoc roborante et confirmante ; col. 282, l. 26-32 : le maître régent Raso Pauli, du diocèse de Liège, proposa le messenger André Pimoren pour devenir messenger de son diocèse car *non esset aliquis officium nunciū in dicta dyocesi exercens ; col. 431, l. 36-42* (23 août 1483) : le maître Jean Lefebvre (*Johannes Fabri*) demanda *pro uno nuncio de novo faciendi in dyocese Laudunensi*, requête aboutissant à l'élection de Nicolas Lebesec.*

25. AUP V, col. 211, l. 16-38 (4 juillet 1447).

26. AUP V, col. 104, l. 27-28 (28 juillet 1445).

27. AUP V, col. 111, l. 1-13 (16 septembre 1445) : *placuit nationi remediare et obviare abusibus commissis vel commitendis per nuntios nationis. Vult specialiter quod fiat una distincta tabula omnium dyocesum et soli veri nuntii ibi distincte ponantur et approbentur cum institutione et destitutione et data sub signeto procuratoris qui erit pro tempore, et quod requirerem, et procurator qui esset pro tempore, dominum rectorem pro tempore quod nulli nuntio unquam expediret testimoniale, nisi prius esset certificatus per procuratorem qui est, vel erit pro tempore, sub signeto proprio, quod talis petens testimoniale sit verus nuntius.*

leur institution²⁸. S'assurer que la nation et son procureur conservent bien la mémoire de son élection était la garantie pour le messenger de ne pas se voir remplacer de façon intempestive, mais également la garantie de se voir tout simplement confier des missions : ainsi, un messenger du diocèse de Liège, nommé Martin Blanchet, qui semble avoir été élu à cet office avant 1469, se retrouva sans activité jusqu'à ce qu'un maître saisisse, à sa demande, l'assemblée de la nation picarde, le 19 juin 1476, et que l'on constate que le procureur de l'époque avait apparemment omis d'inscrire son nom dans le registre²⁹. À la fin du XV^e siècle, on note ainsi que les procureurs de la nation picarde arrivés en fin de mandat récapitulent fréquemment, dans une note finale accompagnée de leur seing, les noms et offices des messagers qui furent nommés durant le temps de leur procuration³⁰. Sans doute convient-il de rattacher la mise en place de ces procédures administratives à un souci, de la part de l'Université, de mieux contrôler le nombre de ses messagers : en septembre 1446, le recteur de l'Université constatait, avec un certain effarement, qu'au cours des deux dernières années, plus de 160 nouveaux messagers avaient probablement été nommés ; il proposa qu'une commission de « députés » soit chargée d'envisager les moyens de remédier à l'inflation de leur nombre³¹. Des dispositions restrictives furent ainsi prises par les nations allemande et française dès les années 1445-1447 : constatant une multiplication, dans chaque diocèse, des messagers qui prétendaient bénéficier des privilèges de l'Université, la nation française décida de convoquer l'ensemble des *nuncii* pour qu'ils viennent en personne présenter leur lettre d'office, sous peine de se voir destituer. Pour chaque diocèse, seul celui qui serait en charge depuis le plus longtemps ou qui se serait montré le plus idoine dans son office serait ainsi maintenu³². Malgré ces dispositions, la nation française

28. C'est le cas du messenger pour la ville de Théroüanne, Guillaume Fleury, qui demanda confirmation et renouvellement de ses lettres d'office devant l'assemblée de nation, le 19 juin 1476 : *Supplicuit insuper quidam nuncupatus Guillelmus Fleury pro confirmatione et renovatione suarum litterarum officii nuncii pro magistris et scolariis ville Morinensis* (AUP IV, col. 6, l. 40-43) ; *Guillelmus Fleury renovavit litteras et juramentum pro officio nuncii pro diocesi Morinensi* (AUP IV, col. 7, l. 10-11). De même, pour Jean Radoul le vieux, messenger pour le diocèse d'Amiens depuis une date inconnue, qui fit renouveler ses lettres et serment le 14 février 1477 (AUP IV, col. 50, l. 18-25).

29. AUP IV, col. 6, l. 33-40 et col. 7, l. 4-6 : *Martinus Blanchet, nuncius juratus pro magistris et scolariis diocesis Leodiensis, qui alias fuerat admissus, sed suas amiserat litteras*.

30. Par exemple, le cas du procureur Jean Le Caron (*Johannes Caronnis*) à la date du 16 décembre 1482 : AUP IV, col. 389, l. 24-30.

31. AUP II, col. 665, l. 9-13 (16 septembre 1446) : *Secundo proposuit rector quomodo a duobus annis citra facti sunt ultra centum LX novi nuncii Universitatis, quorum aliqui committunt maximas abusiones, remissum fuit ad deputatos modus providendi de remedio*.

32. AUP V, col. 211-212 (4 juillet 1447) : *Fuit denique conclusum et deliberatum per dictam nacionem quod quia propter multitudinem nunciorum existentium in diversis diocesibus nacionis Francie plures abusus dietatum per eosdem nuncios fiebant, qui erant et cedebant in magnum vilipendium et dedecus nedum prefate nacionis, ymo et tocius*

devait renouveler le constat de nombreux abus, deux ans plus tard, le 22 juillet 1449³³. Cette simultanéité entre les premiers témoignages de la procédure de désignation des messagers par élection et la volonté affichée de l'Université de mieux contrôler ces officiers invite à dépasser le simple constat des vicissitudes de la documentation : ne peut-on voir dans cette mise en place de procédures administratives rigoureuses, au milieu du XV^e siècle, une véritable institutionnalisation de l'office de messenger, devenue nécessaire au regard de la multiplication des messagers profitant des privilèges universitaires et pourtant seulement liés à l'institution par l'intermédiaire d'un maître ou d'un écolier ? L'hypothèse de cette « reprise en main » des messagers par l'institution universitaire semble d'autant moins improbable qu'elle s'insère dans un contexte politique et universitaire – sur lequel nous reviendrons – particulièrement animé par le désir de réforme³⁴.

Il convient, en effet, de souligner à quel point l'office de messenger de l'université pouvait s'avérer attractif et susciter les convoitises, y compris de la part d'individus exerçant, par ailleurs, une activité professionnelle³⁵. En tant qu'officiers de l'Université, ces messagers bénéficiaient de tous ses privilèges en matière judiciaire et fiscale, ce qui n'était pas le moindre des intérêts³⁶. Il n'est d'ailleurs pas rare, dans la seconde moitié du XV^e siècle, de voir arriver devant les assemblées universitaires des plaintes concernant des délinquants qui se prétendent messagers de l'Université, et qui, sous couvert de la protection juridique que cela leur apporte, commettent des exactions en divers lieux : l'Université se contente alors de convoquer l'accusé pour vérifier qu'il est bien porteur d'une lettre d'office en bonne et due forme³⁷. En février 1447, un

Universitatis et perditionem privilegiorum ejusdem, quod de cetero in qualibet diocesi ejusdem nacionis non esset nisi unus nuncius et quod omnes citarentur et mandarentur per edictum publicum aut alias ad comparandum hic in personis ad certam et competentem diem sub pena privacionis, et ille qui esset antiquior nuncius vel magis ydoneus ad officium nuncii exercendum dimitteretur in ipso officio, et omnes alii privarentur. Même type de constat et de dispositions au sein de la nation allemande : AUP II, col. 658, l. 27-35 (21 juillet 1446) ; col. 694, l. 1-8 (4 août 1447).

33. AUP V, col. 323, l. 18-19 et 26-31 (22 juillet 1449).

34. Jacques Verger, « Les universités françaises au XV^e siècle : crise et tentatives de réforme », *Cahiers d'histoire*, n° 21, 1976, pp. 43-66 (repris et complété dans *Id.*, *Les universités françaises au Moyen Âge*, Leyde-New York-Cologne, Brill, 1995, pp. 229-255).

35. À titre d'exemple, citons Pierre de Fossato, messenger de la nation allemande et boucher (AUP III, col. 486) : Martina Hacke, « Das Bottenwesen der Universität von Paris im 15. Jahrhundert », art. cit. (n. 3), pp. 224-225.

36. Sur la nature et l'étendue de ces privilèges, nous renvoyons à Pearl Kibre, *Scholarly Privileges in the Middle Ages. The Rights, Privileges, and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris and Oxford*, Londres, Mediaeval Academy of America, 1961.

37. Le 3 août 1447, l'assemblée de l'Université examina ainsi une requête présentée par l'archevêque de Lyon, demandant à la nation française de bien vouloir apporter un remède contre les abus commis quotidiennement par certains individus se présentant comme des messagers de l'université dans le diocèse de Lyon. En réponse, la nation française décida de convoquer les messagers du diocèse de Lyon à comparaître personnellement, sous peine de privation, et que seul celui qui serait le messenger le plus ancien en charge, ou le plus idoine à exercer son office dans ce diocèse, serait maintenu, les autres étant révoqués : AUP V, col. 214, l. 22-37.

étudiant du diocèse de Liège vint également se plaindre devant l'assemblée de la nation allemande que le messenger venu de Hollande ne lui avait pas remis l'argent, les aunes de draps et les lettres qu'il était censé lui avoir rapportés³⁸. Ce type d'exactions pouvait d'ailleurs aboutir à la radiation du contrevenant de son office³⁹. Les messagers jouissaient cependant de rémunérations régulières : outre des sommes versées lors de missions particulières pouvant atteindre plus d'une livre à la fin du XV^e siècle⁴⁰, ils bénéficiaient également de distributions d'argent lors des fêtes ou autres événements particuliers, au même titre que les maîtres et bedeaux de l'Université⁴¹. Il arrivait même que lorsque l'un d'eux mourait, l'Université pourvoie financièrement à la célébration solennelle de ses obsèques⁴². De fait, l'ensemble de ces avantages rendait la charge suffisamment attractive pour que l'on observe une tendance à la patrimonialisation ou à la vénalité dans la transmission de l'office. Certains messagers, désireux de quitter leur charge, n'hésitaient pas à présenter des familiers, hommes « notables et honnêtes », pour les remplacer⁴³. Cette tendance allait parfois jusqu'à la transmission de la charge de père en fils⁴⁴, quand ce n'étaient pas des maîtres de

38. AUP II, col. 679, l. 16-28 : *Eadem hora [22 février 1447] in facie nationis conquestus est quidam baccalarius in decretis, qui Mathias [de Staple] nomen habet, super quodam nuncio nationis, qui Johannes vocatur, de arte fabrilis, extra portam Sancti Marcelli moram trahens, quoniam pecunias, certas ulnas panni cum litteris cuidam scolari Parisius ex Hollandia missis longo temporis tractu celaverat, et jam tandem post confessionem solvere non vellet. Conclusum fuit quoad hoc quod vocaretur dictus nuntius ad primam congregationem nationis una pro omnibus responsurus dicto Mathie et aliis, qui ejusdem criminis ipsum superiori tempore sepe numero accusaverant.*

39. C'est notamment le cas d'un messenger de la nation allemande accusé par un maître, nommé Jacques de Bruges, d'avoir failli à sa tâche (AUP II, col. 876, l. 8-11, 21 février 1452), ou des messagers de la nation picarde nommés Jean Druini et Bertrand Le Roy, révoqués le 18 septembre 1476 en raison des abus qu'ils auraient commis (AUP IV, col. 14, l. 17-20). Le dernier retrouva néanmoins son office le 26 octobre suivant (AUP IV, col. 22-24).

40. AUP VI, col. 470, l. 42-43 (1470) : *Item pro uno nuncio provincie Scocie ex debitis, ante conclusionem de nunciis captam, vij sol.* ; col. 556, l. 12-13 (1478) : *Item cuidam nuncio deportandi quasdam literas nationis pro ejus mercede, xij sol.* ; col. 560, l. 13 (1479) : *Item cuidam nuncio apportanti quasdam literas missas nationi Almanorum, j lib. xij. sol.* ; col. 632, l. 11-12 (1486) : *Item pro nuncio qui portavit literas de Alamania et iterum reportavit alias, xiiij sol.*

41. AUP VI, col. 555, l. 40-43 (1478). Ces distributions représentaient d'ailleurs une tentation pour nombre d'individus se présentant comme des messagers, obligeant parfois la nation allemande à suspendre cette pratique en raison du trop grand nombre d'abus constatés : AUP III, col. 135, l. 17-31 (1^{re} février 1470).

42. Ce fut le cas pour le messenger de Hollande, *Jacobus Gobelli*, en 1465 : *Item in exequiis Gobelli, nunciū magistrorum de Hollandia, iij lib. iij sol.* (AUP VI, col. 393, l. 8-9) ; *Item pro exequiis Jacobi nunciū nuper defuncti, iij lib. ij. sol.* (col. 395, l. 34-35). Sur les rites funéraires communs observés à l'université de Paris, voir Antoine Destemberg, *L'honneur des universitaires au Moyen Âge*, op. cit. (n. 10), pp. 202-208.

43. AUP V, col. 104, l. 22 ; col. 208, l. 48 ; col. 209-210 (21 juin 1447) : le messenger *in villa, civitate et diocesi Eduensi* nommé Guillaume Belin *cum ipse a longo tempore dictum officium nunciū solus et unicus possedisset*, devenu malade et impotent demande à résigner sa charge au profit de Jean Senard, du même diocèse, ce que la nation accepte immédiatement et Senard *qui de post juramenta requisita in manibus meis fecit et juravit et habuit litteram suam sigillatam* (col. 209, l. 4-6).

44. Jean du Pont, fils de Perceval du Pont, succède comme messenger de Lille à son père à la mort de celui-ci, le 8 janvier 1483 (AUP IV, col. 397, l. 8).

l'université qui faisaient élire un membre de leur famille⁴⁵. De même, certains messagers prétendaient vendre leur office⁴⁶, quand ce n'étaient pas, là aussi, les procureurs des nations eux-mêmes qui en monnayaient la concession. Ainsi, le 16 novembre 1472, le procureur de la nation française, Jean Raulin, convoqua l'assemblée de la nation pour la saisir de cette délicate question :

Depuis quelques jours, des plaintes fréquentes et renouvelées (*clamor frequens et assiduus*) sont parvenues jusqu'à nos oreilles, sur les nombreux excès et les abus variés auxquels donnaient lieu la création et l'enregistrement (*inrotulatio*) des offices de messagers, certains des procureurs ayant pourvu de leur propre autorité à des nominations sans avoir consulté l'assemblée, faisant argent d'une concession allouée jusque-là à ses bénéficiaires par pitié. Ce n'est pas sans une grande confusion qu'on a vu les prétendants à cet office se réclamer de nos franchises, libertés et privilèges, alors qu'ils l'avaient obtenu d'une manière vénale, au mépris des règles les plus élémentaires. Ceci entame gravement la renommée (*fama*) non seulement de notre Nation et de notre Faculté, mais de l'Université tout entière et de toute notre communauté.

La nation rappela qu'aucun messenger ne pouvait être investi de son office s'il n'avait préalablement comparu devant la nation solennellement assemblée pour demander l'obtention d'un office vacant, que son prédécesseur soit mort ou qu'il ait résigné son office. Elle ajouta que le procureur ne pouvait percevoir pour la promotion à cet office que la somme de quatre sous correspondant aux frais relatifs au scellement des lettres d'office. Enfin, elle exprima sa volonté que les messagers nouvellement élus jurent le serment contenu dans le livre de la nation, et s'engagent ainsi à ne pas aller contre les intérêts de cette dernière, sous peine d'être déclarés parjures⁴⁷.

La charge de messenger de l'université semblait donc suffisamment avantageuse pour que son acquisition suscite quelque ambition, mais s'avérait aussi suffisamment importante pour qu'elle engageât la *fama* de toute l'institution universitaire. On ne s'étonnera pas que la question de la renommée universitaire trouve ici une place privilégiée : bien que simple porteur de courrier, le messenger est celui qui propage la parole et véhicule l'image de l'Université. Intermédiaire essentiel entre l'institution et ses interlocuteurs, il incarne ses privilèges – qui

45. C'est le cas de Jean Le Caron, parent du maître ès arts homonyme *Johannes Caronis*, admis messenger sur proposition de ce dernier pour le diocèse de Beauvais en l'absence d'autres messagers, en juin 1482 (AUP IV, col. 362, l. 24-48).

46. AUP V, col. 68, l. 23-32 (24 janvier 1445) : le messenger pour le diocèse de Bourges, nommé Jean Bernard, veut résigner son office et *dicebat quod ipse volebat vendere*.

47. Charles Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem decimi sexti saeculi*, Paris, 1862, n° MCCCLXXXV, p. 402. Le serment des messagers devait être comparable à ceux prêtés par les bedeaux de l'Université : CUP II, n° 1185, § 27-29.

sont les fondements de son honneur – et façonne, par son activité, un imaginaire social partagé de l'Université.

LE PROCUREUR, LE BEDEAU, LE MESSENGER

Le registre des procureurs de la nation picarde, rédigé entre 1476 et 1483 et conservé à la bibliothèque de la Sorbonne (Paris, Sorbonne, Reg. 9), offre une série de documents tout à fait exceptionnels pour tenter d'esquisser une anthropologie des messagers de l'Université⁴⁸. Il présente une série de huit peintures en pleine page (fol. 1, 7, 12, 22, 35v, 39v, 95 et 190), auxquelles il convient d'ajouter plusieurs grandes initiales ornées ou historiées qui peuvent aller jusqu'à occuper les trois quarts de la page. Ces images en pleine page, comme les initiales, s'inscrivent dans un contexte précis que les inscriptions qui les accompagnent indiquent : *Electio novi procuratoris* – il s'agit alors d'une initiale E (fol. 1, 7, 35v, 59v, 74v, 190, 226, 237v) – ou *Continuatio predicti procuratoris* (fol. 3, 8v, 14, 60v, 239) – il s'agit alors d'une initiale C – ou encore *Procuracio* – et son initiale P (fol. 34). De toute évidence ces riches décors sont donc associés à l'élection de l'officier de nation qu'est le procureur, ou à son maintien à cet office, dont les images constituent une forme de célébration⁴⁹. Au sein du registre, ces images ou initiales adoptent une fonction de rubrique, venant distinguer les enregistrements du procureur ou du mandat précédent, avec le nouveau. Ces décors riches, souvent polychromes, voire rehaussés à la feuille d'or (fol. 1 et 190), semblent avoir été réalisés par des artistes à la demande des procureurs eux-mêmes : en témoignent les indications notées de la main des procureurs à destination du peintre et toujours lisibles⁵⁰, ou encore les folios laissés en blanc et sur lesquels manquent les initiales qui n'ont jamais été réalisées⁵¹. Parmi cette iconographie exceptionnelle pour un manuscrit à vocation administrative – par ailleurs rédigé sur papier –, sept images retiennent particulièrement notre attention (fol. 1, 7, 12, 22, 35v, 39v et 95)⁵².

48. Il s'agit d'un registre de 246 feuillets en papier, avec une reliure de parchemin jaspé et d'une dimension de 292 x 200 mm.

49. Sur ces officiers, voir en premier lieu Pearl Kibre, *The Nations in the Medieval Universities*, *op. cit.* (n. 18), pp. 65-86. Sur le contexte codicologique de ces initiales, voir Antoine Destemberg, *L'honneur des universitaires au Moyen Âge*, *op. cit.* (n. 10), pp. 296-298.

50. On peut ainsi lire le mot « Lormin » (fol. 22 et 35v) ou le mot « harquin » ou « hacquin » (fol. 39v) qui pourraient être le nom des imagiers.

51. C'est le cas aux fol. 94, 168 et 177 où demeure l'espace vierge destiné à accueillir l'initiale E, aux fol. 19v et 32v où il manque l'initiale C, ou enfin au fol. 31 où l'initiale P n'a de même jamais été réalisée.

52. Voir l'annexe I de cet article.



Ill. 1 – Paris, Bib. de la Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9, fol. 1.

À une exception près (fol. 39v), le dispositif iconographique s'organise autour d'une triade de personnages parfaitement identifiables. En premier lieu, le nouveau procureur de la nation, dont le nom figure en toutes lettres sur la page, est facilement reconnaissable par sa tenue de maître – il porte une cape, couvrant une robe et une barrette sur la tête – et par le fait qu'il tient un livre, ou que celui-ci est posé devant lui, et que l'on peut sans grand risque identifier comme le registre des procureurs lui-même. Dans plusieurs de ces images le procureur esquisse un geste de la main vers un second personnage ou lui tend une lettre scellée (fol. 7).



Ill. 2 – Paris, Bib. de la Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9, fol. 7 (détail).

Ce second personnage est vêtu d'une robe, d'une coiffe – qu'il tient parfois à la main (fol. 39v et 91) – et de ce qui semble être une écharpe rejetée sur l'épaule gauche (fol. 1, 12, 22 et 91). Il tient surtout, dans sa main gauche, une verge, instrument symbolique de son autorité, qui permet de voir en lui le bedeau de la nation picarde. Sa main droite, tendue vers le procureur, semble se saisir d'une lettre scellée (fol. 1, 7, 12, 35v et 91). Enfin, le troisième personnage se distingue par des vêtements plus courts, un chapeau dont la forme renvoie à une mode vestimentaire laïque, et parfois une pique (fol. 1, 7, 39v et 91). Particulièrement remarquables sont les inscriptions insérées dans l'image sous forme de phylactères et permettant d'identifier avec précision ce personnage : « Iehan le Queux messenger de Guyse en Thiérasse ou dyo[ce]se de Lan » (fol. 1), « Massin messagier de Saint Quentin en Vermendois » (fol. 7), « Percheval du Pont messagier de Lille » (fol. 12), « *Niolaus de Bruxella, nuncius diocesis Tornacensis* » (fol. 22), « *Quevalot, nuncius de Tornaco pro idiomate flamingo* » (fol. 91).



Ill. 3 – Paris, Bib. de la Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9, fol. 12 (détail).



Ill. 4 – Paris, Bib. de la Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9, fol. 35v (détail).



Ill. 5 – Paris, Bib. de la Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9, fol. 91 (détail).

La présence systématique, dans les images commémoratives des élections des procureurs, de messagers de la nation picarde met donc leur fonction particulièrement à l'honneur. Cette triade composée par le maître, le bedeau et le messenger apparaît comme une véritable mise en image de la transmission de l'information, du maître au bedeau puis du bedeau au messenger. Les lettres représentées, figurant des sceaux plaqués ou pendants, semblent passer de main en main, pour aboutir à la ville ou au pays d'origine du maître nouvellement élu : les blasons figurant dans l'image et associant le procureur à sa ville ou à son diocèse d'origine le suggèrent⁵³. L'image accompagnant l'élection du maître Jean Baudequin de Harly, du diocèse de Noyon, le 25 août 1476, est sur ce point remarquable (fol. 7) : le motif iconographique de la lettre à sceau plaqué est répété deux fois, transmise du procureur au bedeau, puis jusqu'à la main droite du messenger. Cette translation, de gauche à droite, semble aboutir à un quatrième acteur de l'image, un groupe de bâtiments resserrés qui fait penser à une ville. Une inscription dans la marge droite permet d'identifier celle-ci : « Harly emprès la porte d'Isle Saint Quentin en Viermendoys. » Par ce dispositif iconographique, l'image donne explicitement à voir en quoi consiste ici la mission du messenger : porter les lettres des maîtres depuis Paris jusqu'à leur ville d'origine pour

53. Les légendes des blasons figurent systématiquement : ainsi au fol. 12 (élection d'Eustache Billot de Lille) on peut lire *Ville Insulensis* (ville de Lille) à côté d'un blason portant l'indication *M[agister] Eu[stacius] Billot* ; au fol. 22 (élection de Nicolas de Bruyères de Tournai), de même qu'au fol. 91 (élection de Léon Patin), les blasons sont ceux de la ville de Tournai et du Tournaisis, et accompagnent celui de « Bruyeres » ou de « Leo Patin ».

informer leur « pays de connaissance » du glorieux parcours de l'un des siens au sein de l'Université.

La richesse de ces images mériterait sans doute que l'on consacre plus d'espace à leur description, mais, à défaut, attachons-nous à souligner ce qu'elles montrent des messagers et nous disent de leur office : leurs manteaux courts, parfois serrés à la ceinture, découvrent leurs jambes pour leur permettre d'être plus à l'aise dans leurs déplacements ; sur ces manteaux, des écussons apparaissent permettant d'identifier les armes de l'institution qu'ils servent (fol. 12, 22, 35v et 39v) ; la pique, arme de défense, apparaît comme un attribut fréquent qui témoigne des risques de l'office de messenger ; enfin, certains arborent un sac, porté sur l'épaule ou dans le dos et qui constitue – avec la boîte qui parfois le remplace⁵⁴ – l'un des attributs iconographiques classiques du messenger dans les images médiévales (fol. 1 et 91)⁵⁵. Tout aussi exceptionnelle est la représentation de l'élection du procureur Jean de Vendeuil, le 4 mai 1476, qui ouvre le manuscrit (fol. 1). En pleine page, celle-ci présente deux registres horizontaux : le registre inférieur fait apparaître la triade procureur-bedeau-messenger que nous avons déjà soulignée ; quant au registre supérieur, il s'organise autour d'une initiale historiée, où la forme du E sert à séparer deux scènes, l'une montrant le même procureur en position de priant, le regard levé vers la seconde, montrant la Vierge recevant la visite de l'archange Gabriel. Le dispositif iconographique associe ainsi clairement une évocation de l'Annonciation, dans laquelle Gabriel apparaît comme l'archétype du messenger, à l'annonce de l'élection du nouveau procureur, par le biais d'un messenger universitaire. L'association – que l'orientation de l'image et la présence de phylactères renforcent – permet ainsi de dessiner une véritable typologie chrétienne de l'office de messenger universitaire, remarquable par la valorisation qu'elle propose de cet office⁵⁶.

Si le type iconographique utilisé dans le registre des procureurs de la nation picarde n'est pas particulièrement original, l'exceptionnalité de ces documents réside davantage dans l'économie générale du registre des procureurs de la nation picarde, la place et la fonction de ces images, ainsi que le souci d'identifier le messenger et de localiser son activité.

54. Richard Ernst Jacob Weber, *La boîte de messenger en tant que signe distinctif du messenger à pied*, Haarlem, J. Enschedé, 1972. On sait qu'à la fin du XV^e siècle, les messagers de la nation germanique de l'université d'Orléans arboraient eux-mêmes une boîte figurant une image de l'aigle impériale : Arch. Dép. Loiret, D 213, fol. Kv, cité par Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger*, *op. cit.* (n. 5), p. 36 et n. 1.

55. Voir notamment les messagers francfortois figurant en 1339-1340 dans les *Botenbücher* étudiés par Pierre Monnet, « Courriers et messagers », art. cit. (n. 8), pp. 298-299 et 306.

56. Je remercie Pierre Monnet d'avoir attiré mon attention sur ce dispositif iconographique.

LE RÉSEAU D'INFORMATION DES MESSAGERS UNIVERSITAIRES
AU XV^e SIÈCLE

Grâce à ses messagers, l'université de Paris possédait un réseau d'information étendu, prenant appui sur l'origine géographique diverse de ses membres, qui restaient en relation quasi permanente avec leur milieu d'origine durant leur séjour parisien. Comme nous l'avons déjà souligné, le grand nombre, voire le trop grand nombre des *nuncii jurati* de l'Université, devint, dans la seconde moitié du XV^e siècle, un véritable lieu commun de notre documentation, tant du point de vue de l'Université elle-même que du point de vue du pouvoir royal. En 1450, en effet, les bourgeois de Paris se plaignirent eux aussi du nombre exorbitant des membres de l'Université exempts de taxes, et particulièrement des messagers. La Cour des Aides se saisit du cas et demanda à l'Université d'en diminuer le nombre : le 7 mai 1450, les maîtres assemblés aux Mathurins s'engagèrent à répondre à l'injonction de la Cour, mais, semble-t-il, sans conséquence immédiate. La demande fut donc renouvelée en 1472, puis à nouveau en 1476 : le 1^{er} octobre, le recteur, Jean l'Aspre, établit un rôle des messagers, qu'il proposa aux Généraux des Aides. Face à l'insatisfaction que cette liste suscita, l'Université fut contrainte de mettre en place une commission de trois messagers chargée de proposer une solution⁵⁷ : Viennet Pingot de Langres, Guillaume Drouet de Bordeaux et Guillaume Mallart⁵⁸. Le bras de fer engagé entre l'Université et le pouvoir royal aboutit, en mars 1488, à la publication des lettres patentes de Charles VIII qui redéfinissaient les privilèges fiscaux de l'université de Paris, et qui entendaient contrôler le nombre d'officiers laïcs profitant de ses privilèges. Le roi réclama que ceux-ci soient inscrits sur « un rolle ou livre auquel seront enrotulés ou escripts les noms et surnoms desdits officiers, lequel livre ou rolle bailleront en la Chambre de la Justice de nos Aides à Paris⁵⁹ ». Quant au nombre des messagers, il était précisé : « Et pour chacun diocèse de notre royaume, un messenger, et pareillement un ès diocèses hors nostre royaume, dont aura escholiers

57. Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), p. 254. Voir notamment les efforts de la nation picarde, en février 1477, pour mieux contrôler ses messagers : AUP IV, col. 48-50.

58. Ces trois messagers se sont également illustrés, le 21 mars 1479, en demandant à l'Université qu'elle accepte qu'une confrérie des messagers de l'Université soit fondée, sous le patronage de la Vierge et de saint Charlemagne : César Égasse du Boulay, *Historia Universitatis Pariensis*, op. cit. (n. 5), t. 1, p. 240.

59. Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), p. 234.

estudiants en ladite Université, pourveu toutes voyes⁶⁰. » Le fait que le diocèse soit la circonscription de référence pour la désignation des messagers n'était pas une nouveauté, mais la lettre de Charles VIII en limitait le nombre à un seul représentant.

De fait, les registres des procureurs des nations de l'Université de Paris fournissent plusieurs listes de ces messagers : pour la nation française, une première liste est dressée en 1443, composée de 47 noms⁶¹, puis en seconde en 1456, qui inventorie pas moins de 80 messagers⁶². La nation allemande établit également une liste de ses messagers en août 1489 et en recense 33⁶³. Quant à la nation picarde, un dépouillement systématique des registres du procureur entre 1476 et 1484 permet d'identifier 68 personnes ayant occupé un office de messenger durant cette courte période⁶⁴. Ces chiffres font état d'un ordre de grandeur qui n'est pas très éloigné du nombre de 160 messagers avancé par le recteur de l'Université en 1446, et donne une première idée de l'importance de ce réseau des messagers universitaires parisiens⁶⁵. Ce dernier prenait appui sur la circonscription territoriale que représentait le diocèse : les messagers étaient ainsi dit *nuncius pro villa, civitate et diocesi et partibus circumvicinis*⁶⁶. Un messenger était donc théoriquement affecté à chaque diocèse qui pourvoyait aux effectifs de chacune des nations, mais il était relativement fréquent que certains diocèses ne se voient pas pourvus, sans doute provisoirement, d'un messenger propre : ainsi, la liste de la nation française de 1456 permet d'établir qu'à cette date, sur les 67 diocèses dépendant de cette nation, douze d'entre eux ne semblaient par être pourvus de messagers. Inversement, certains diocèses semblent avoir eu plusieurs messagers qui leur étaient affectés, deux fréquemment, voire trois ou quatre : la pluralité des titulaires peut sans doute s'expliquer par la nécessité de satisfaire à la fréquence des allers-retours dans des diocèses éloignés de Paris ou dans ceux ayant de nombreux représentants à l'université

60. César Égasse du Boulay, *Historia Universitatis Pariensis*, *op. cit.* (n. 5), t. 5, pp. 785-788, notamment p. 787 ; Jean-Baptiste-Louis Crevier, *Histoire de l'université de Paris*, *op. cit.* (n. 5), t. 4, pp. 377 et 449 ; *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, 1840, t. 20, p. 118.

61. AUP V, col. 5-8. Une autre liste datant du 24 avril 1564 a été éditée par Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, *op. cit.* (n. 4), pp. 256-257.

62. AUP VI, col. 717-726.

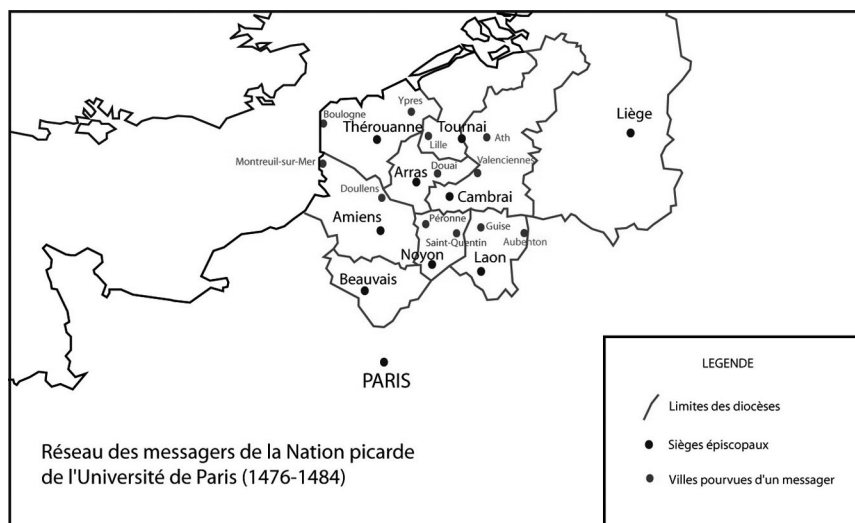
63. AUP III, col. 710-711.

64. Voir l'annexe II de cet article.

65. Selon Marie Waxin, le nombre des messagers pour les diocèses hors du royaume de France aurait été ramené à 36 en 1555, avant d'être à nouveau étendu à 108 par Charles IX, en raison des protestations que souleva cette première mesure jugée excessive : Marie Waxin, *Statut de l'étudiant étranger*, *op. cit.* (n. 5), pp. 36-37.

66. AUP V, col. 6, l. 14-16.

de Paris⁶⁷. Ceci s'explique également par le plurilinguisme de l'espace couvert : ainsi, au sein de la nation picarde, les diocèses de Cambrai, Théroouanne et Tournai, comptaient un messenger spécifique pour la langue flamande (*pro lingua flaminga*). Quoiqu'il en soit, et même après la limitation imposée par Charles VIII en 1488, le nombre de messagers de l'Université devait allègrement dépasser la centaine, offrant ainsi à l'institution universitaire un puissant réseau de diffusion de l'information.



L'examen attentif des listes de messagers permet, en outre, de distinguer plusieurs catégories parmi ces officiers. Si la plupart d'entre eux sont affectés à un diocèse, certains messagers semblent être, au contraire, uniquement liés à des villes. Au sein de la nation française, ce sont ainsi les villes d'Uzès, de Tarbes, de Castres qui sont concernées en 1443, sans que l'on sache vraiment pourquoi ces villes recevaient ce traitement particulier : en effet, il semble qu'à cette période aucun étudiant de la nation française ne provenait de ces villes⁶⁸. Au sein de la nation picarde (voir carte), outre les sièges épiscopaux, certaines villes se voyaient également pourvues d'un messenger particulier : ainsi dans le diocèse d'Amiens, les villes de Doullens et de Montreuil-sur-Mer ; dans le diocèse d'Arras, les villes d'Arras et de Douai ; dans le diocèse de Cambrai, les villes de

67. Ainsi, le diocèse d'Auxerre était pourvu de trois messagers, tandis que ceux de Verdun et de Mâcon en avaient chacun quatre.

68. Annie Talazac-Landaburu, *La nation de France au sein de l'université de Paris d'après le Livre de ses procureurs (1443-1456)*, Paris, Puf, 1975, p. 53.

Valenciennes et d'Ath ; dans le diocèse de Laon, les villes de Guise et d'Aubenton ; dans le diocèse de Noyon, les villes de Péronne et de Saint-Quentin ; dans le diocèse de Théroüanne, les villes de Boulogne et d'Ypres ; et enfin dans le diocèse de Tournai, la ville de Lille. On constate ainsi que le réseau des messagers se trouve plus que doublé, en prenant appui sur un ensemble d'une vingtaine de villes du Nord parmi les plus importantes. En définitive, la somme des villes et diocèses desservis par les messagers des quatre nations de l'université de Paris dans la seconde moitié du XV^e siècle devait voisiner le nombre de 140 destinations, constituant autant de nœuds de communication et de relais dans la diffusion de l'information. Ce réseau considérable, numériquement comparable à celui des comptoirs commerciaux hanséatiques, plaçait Paris au centre d'un vaste espace de communication allant du nord de l'Écosse et de la Scandinavie, jusqu'à Valence en péninsule Ibérique, et de Pécs et Breslau au diocèse breton de Léon⁶⁹. Il conviendrait évidemment d'approfondir ce point en observant plus attentivement les liens de ces messagers avec les villes qu'ils renseignaient. La fonction de ces messagers spécialement attachés à ces grandes villes du Nord était-elle seulement de nature à entretenir les liens des universitaires déracinés avec leurs familles ? Dans le contexte politique du XV^e siècle, il est permis d'en douter : la consultation des archives urbaines et une enquête prosopographique consacrée à ces messagers apporteraient certainement des renseignements précieux⁷⁰.

Au terme de cette contribution, il ne s'agit pas de conclure mais davantage de proposer quelques ouvertures sur la question du rôle de ces messagers universitaires dans l'information politique. Il n'est peut-être pas fortuit que le processus d'institutionnalisation d'une véritable messagerie universitaire intervienne finalement assez tard au regard de la formation des institutions universitaires : si les premières traces documentaires d'une activité des messagers sont repérables dès le XIII^e siècle, ce n'est véritablement qu'au milieu du XV^e siècle que la documentation nous permet de parler de messagerie. Ce n'est pas là, nous semble-t-il, qu'un « effet de sources » : il y a un contexte politique qui encourage l'Université à adapter ses institutions, d'institutions de savoir en institutions de pouvoir. Et les chroniqueurs, tel Jean

69. Cette estimation s'appuie sur le nombre des diocèses et des villes inventoriés dans les listes des messagers des nations française, allemande et picarde, auxquelles il convient d'ajouter les six diocèses de la province de Rouen – Avranches, Bayeux, Coutances, Évreux, Lisieux et Sées – d'où provenaient les effectifs de la nation normande : Martina Hacke, « Das Bottenwesen der Universität von Paris im 15. Jahrhundert », art. cit. (n. 3), p. 222.

70. Voir notamment les informations sur le messager de Guise, Jean Le Queux, dans Auguste Matton, « Les messagers de Guise », *Bulletin de la Société académique de Laon*, n° 28, 1888-1891, pp. 306-313.

Juvenal des Ursins, insistent, au début du XV^e siècle, sur cette capacité de l'Université à relayer des campagnes de propagande politique vers les villes du royaume⁷¹. On ne s'étonnera donc pas que l'Université entretienne dès lors un réseau de messagers qui dépasse les seuls besoins personnels de ses suppôts et assure des relations régulières avec les villes : l'attention portée au rôle du messenger dans l'imaginaire universitaire témoigne de la conscience de son importance pour le rayonnement de l'institution. On ne s'étonnera pas non plus que ce soit sous les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII, que le pouvoir royal, sous couvert de motifs fiscaux, ait cherché à limiter l'extension de ce réseau d'information aux mains de l'Université. Le renseignement est devenu, dans la seconde moitié du XV^e siècle, un enjeu politique et un moyen de gouvernement, ainsi que le suggèrent les quelque 2 000 lettres de Louis XI qui ont été conservées⁷². Sans doute les universitaires du XIII^e siècle, usant de messagers, n'avaient-ils pas de prétentions politiques manifestes, mais l'Université du XV^e siècle, dotée d'une messagerie, ne pouvait ignorer le pouvoir que cela représentait. Au milieu du XVII^e siècle, l'université de Paris expliquait ainsi la genèse de sa messagerie : celle-ci « avait été faite, à la vérité, pour porter et rapporter lettres, argent, équipages et bagages des maîtres et écoliers, mais sans exclusion de fournir conjointement le public des villes ou autres lieux de leur établissement [...] étant du droit des gens de se servir de l'occasion du voyage d'un homme pour écrire à ses amis et envoyer ce que l'ont veut à ses correspondants, s'il veut s'en charger⁷³ ».

71. Jean Juvenal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, 1851, p. 470. En octobre 1411, l'université se mit au service du roi pour initier une campagne de lettres hostile aux Armagnacs : Jean Juvenal des Ursins dit qu'« escrivirent ceux de l'Université partout [...] afin que partout ont sceust ». À la chute du régime cabochien, l'université écrivit de même, le 2 août 1413, « a tous loyaux subgiez et bien veillans de la prosperité de très chrestien roy et royaume de Franc » pour exhorter à la Paix. Celle-ci semble avoir été enregistrée le 22 août suivant dans les registres de la ville de Noyon : CUP IV, n° 1985. Voir également, Laurent Tournier, « L'université de Paris dans les événements politiques du royaume de France (1405-1452) », 2 vol., Thèse de doctorat dactylographiée, université Reims-Champagne-Ardenne, 2000, vol. 1, pp. 100-105.

72. *Lettres de Louis XI*, éd. Joseph Vaesen et Étienne Charavay, Paris, Renouard, 11 vol., 1883-1909. Voir également, Nicolas Offenstadt, « 1477, Louis XI n'a pas inventé la poste. Fables et réalités des guerres de l'information », in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, pp. 394-397.

73. *Factum* publié au milieu du XVII^e siècle (BnF, coll. Thoisy, t. 207, fol. 312), cité par Eugène Vaillé, *Histoire générale des postes françaises*, op. cit. (n. 4), p. 242.

ANNEXES

Annexe I

Images des messagers dans le *Livre des procureurs de la nation picarde*

(Sorbonne, Arch. Univ. Paris, Reg. 9)

— fol. 1 : « Iehan le Queux messenger de Guyse en Thiérasse ou dyo[ce]se de Lan » – Procuration de Jean de Vendeuil de Guise en Thiérache, prêtre dans le diocèse de Laon (4 mai 1476 - 25 août 1476) ; AUP IV, col. 1.

— fol. 7 : « Massin messagier de Saint Quentin en Vermendois » – Procuration de Jean Baudequin de Harly (dpt. Aisne, canton de Saint-Quentin), du diocèse de Vermandois (25 août 1476 - 21 oct. 1476) : « *Electio novi procuratoris magistris Johannis de Baudequin, Wiromandensis diocesis, alias Noviomensis, de Harli juxta januam Insulensem Sancti Quintini* » ; dans la marge, « Harly emprès la porte d'Isle Saint-Quentin en Viermendoys » ; AUP IV, col. 11-12.

— fol. 12 : « Percheval du Pont messagier de Lille » – Procuration d'Eustache Billot, du diocèse de Tournai (21 oct. 1476 - 16 déc. 1476) : *Procuratio magistris Eustacii Billot diocesis Tornacensis*. Légende des blasons : « Ville Insulensis » ; « M. Eu. Billot. » ; AUP IV, col. 21-22.

— fol. 22 : « *Nicolaus de Bruxella, nuncius diocesis Tornacensis* » – Procuration de Nicolas Bruyère de Tournai (10 fév. 1477 - 7 avril 1477) : « *Procuratio magistris Nicolay Bruyere de Turnaco* » ; « *Meminisse juvabit* » ; « *Procuratio magistris Nicolay Bruyere de Turnaco, tornacensis diocesis* » ; Légende des blasons : « Tournay », « Bruyère », « Tournesie » ; AUP IV, col. 47.

— fol. 35v : Procuration de Jean de Ruelle du diocèse de Beauvais (22 sept. 1477 - 18 nov. 1477) – *Electio novi procuratoris magistris Johannis de Ruella diocesis Belvacensis* ; *Ora pro nobis Sancte Johannes* ; *Johannes Gollerie, factor hujus diocesis Tornacensis* ; AUP IV, col. 74.

— fol. 39v : Procuration de Jean Standonc du diocèse de Cambrai, prêtre à Malines dans le Brabant (18 nov. 1477 - 13 janv. 1478) : *Electio novi procuratoris Magistris Johannis Standunc Cameracensis diocesis, de Mechlinia in Brabancia oriundi* ; *Ora pro me sancte Rummolde* ; *Colinet* ; Légende des blasons : « Standunc », « Malinis » ; AUP IV, col. 83-84.

— fol. 91 : « *Quevalot, nuncius de Tornaco pro idiomate flamingo* » – Procuration de Léon Patin de Tournai (6 avril 1479 - 3 juin 1479) : *Procuratio magistris Leonis Patin Tornacensis* ; Légende des blasons : « Leo Patin », « Tournai », « Tournesie » ; AUP IV, col. 197.

Annexe II

Messagers de la nation picarde entre 1476 et 1484

Diocèse d'Amiens

- JACQUES (JACOB) messenger pour le dioc. d'Amiens, † vers le 22 juin 1482 et remplacé par Jacques Boulet (AUP IV, col. 365, l. 42-47)
- JACQUES BOULET, messenger pour le dioc. d'Amiens, élu le 22 juin 1482 en remplacement de Jacques, décédé (AUP IV, col. 365, l. 42-47)
- JEAN LE FÈVRE ALIAS TAILLANT, admis messenger juré (*nuncius juratus*) pour le dioc. d'Amiens, le 20 janvier 1477 (AUP IV, col. 43, l. 7).
- JEAN LE VERRIER, messenger pour le dioc. d'Amiens et la ville de Doullens, admis le 15 mai 1483, en remplacement de Jean Requier qui demanda à ce que son office soit résigné (AUP IV, col. 424, l. 5-13).
- JEAN RADOUL LE VIEUX, messenger pour le dioc. d'Amiens depuis une date inconnue, fait renouveler ses lettres et serment le 14 fév. 1477 (AUP IV, col. 50, l. 18-25), il meurt vers le 2 déc. 1482, date à laquelle il est remplacé dans cet office par son fils, Jean Radoul le jeune (AUP IV, col. 386, l. 32-35).
- JEAN RADOUL LE JEUNE, fils de Jean Radoul le vieux, messenger pour le dioc. d'Amiens, qu'il remplace à sa mort, le 2 déc. 1482 (AUP IV, col. 386, l. 32-35 ; col. 389, l. 29).
- JEAN REQUIER, messenger pour le dioc. d'Amiens et la ville de Doullens admis le 15 janv. 1483 (AUP IV, col. 398-399), il demanda à ce que son office soit résigné au profit de Jean le Verrier, le 15 mai suivant (AUP IV, col. 424, l. 5-13).
- LEON DE BELLE, messenger pour le dioc. d'Amiens, † vers le 19 juin 1477 et remplacé par Sanson Anguier (AUP IV, col. 72, l. 39-col. 73, l. 3) ; il fut peut-être également messenger pour le dioc. de Thérouanne et la ville de Boulogne, pour lequel il est remplacé par Jean Louchenie, le 27 sept. 1477 (AUP IV, col. 75, l. 26-30)
- SANSON ANGUIER, messenger pour la ville de Montreuil-sur-mer, admis le 19 juin 1477 en remplacement de Léon de Belle, décédé (AUP IV, col. 72, l. 39-col. 73, l. 3).

Diocèse d'Arras

- ADAM DE HARLY, admis messenger pour la ville d'Arras (*pro villa Attrebatensi*) le 5 avril 1483 (AUP IV, col. 414, l. 20 et 32)
- GUILLAUME LIVINI, quitte sa charge de messenger *per resignationem* pour le dioc. d'Arras le 10 fév. 1483, remplacé par Theobald Scappin (AUP IV, col. 404, l. 30-33).
- JEAN BARCEAU, nommé messenger « pour la ville de Douai et ses alentours » (*pro villa Duaci et locis circumvicinis sive adjacentibus*) le 26 août 1479, après la mort de Jean Masengue (AUP IV, col. 207, l. 46-48) ; il semble cependant qu'il ne prit pas sa charge car le 17 fév. 1483, un autre messenger, Natalis Ratier, est proposé en remplacement de Jean Masengue (AUP IV, col. 406, l. 8-13).

JEAN LE GONDALIER, nommé messenger pour le dioc. d'Arras le 15 janv. 1478 (AUP IV, col. 102, l. 5-6).

JEAN MASENGUE, messenger pour la ville de Douai et ses alentours (*pro villa Duaci et locis circumvicinis*), † vers le 26 août 1479, initialement remplacé par Jean Barceau (AUP IV, col. 207, l. 39), puis par Natalis Ratier, le 17 fév. 1483 (AUP IV, col. 406, l. 8-13).

NATALIS PORCHIER, admis messenger pour le dioc. d'Arras le 19 janv. 1479 (AUP IV, col. 175, l. 36).

NATALIS RATIER messenger pour la ville de Douai admis, le 17 fév. 1483, en remplacement de Jean Masengue, décédé (AUP IV, col. 406, l. 8-13 et 19-21).

THEOBALD SCAPPIN, admis messenger pour le dioc. d'Arras, le 10 fév. 1483, en remplacement de Guillaume Livini (AUP IV, col. 404, l. 30-33).

Diocèse de Beauvais

FIRMIN CAPPEL, messenger pour le dioc. de Beauvais, élu le 10 déc. 1479 à la mort du précédent messenger Simon de La Ruelle (AUP IV, col. 220, l. 8-34).

FIRMIN DE LA CROIX, messenger pour le dioc. de Beauvais en remplacement de Jean Englyer, privé de son office, à une date inconnue (ap. le 8 mars 1482) (AUP IV, col. 338, n. 4).

JACQUES LE COQUU, nommé messenger du dioc. de Beauvais le 29 janv. 1478 (AUP IV, col. 103, l. 12-14).

JEAN ENGLYER ALIAS HAVART, admis le 8 mars 1482 comme messenger pour le dioc. de Beauvais en remplacement de Simon de La Ruelle (†) (AUP IV, col. 337, l. 34-39 ; col. 338, l. 1-8). Une main postérieure (AUP IV, col. 338, n. 4) précise qu'il fut privé de son office et remplacé par Firmin de la Croix.

JEAN LE CARON, parent du maître ès arts homonyme *Johannes Caronis*, il est admis messenger sur proposition de ce dernier pour le dioc. de Beauvais, en l'abs. d'autre messenger, en juin 1482 (AUP IV, col. 362, l. 24-48) ; il est renouvelé le 26 août 482 (AUP IV, col. 370, l. 16-18), ainsi que le 18 nov. 1482, date à laquelle il demande à être confirmé comme unique messenger pour ce diocèse et que si un messenger doit être nommé pour une ville, cela ne se fasse pas à ses dépends (AUP IV, col. 385, l. 39-48) : *voluit quod ille solus pro vero nuntio in illa diocesi haberetur, ita quod si pro villa et civitate debeat vel possit unus institui, hoc non fit prejudicando juri dicti Johannis le Caron.*

SIMON DE LA RUELLE, il est confirmé à son office de messenger le 8 déc. 1478 (AUP IV, col. 164-165) ; il meurt peu avant le 10 déc. 1479, date à laquelle il est remplacé par Firmin Cappel ; il est alors dit qu'il fut « plusieurs fois confirmé dans son office » (*qui quidem confirmationibus pluribus fuerat confirmatus in suo officio exercendo*) (AUP IV, col. 220, l. 8-31) ; remplacé après sa mort, le 8 mars 1482 par Jean Englyer (AUP IV, col. 338, l. 1-9).

Diocèse de Cambrai

- BARTHOLOMÉ DE GRIMAUPONT ALIAS MEURANT, nommé messenger pour le dioc. de Cambrai le 2 juin 1481 (AUP IV, col. 303, l. 33-36 ; col. 303, l. 47-col. 304, l. 4).
- FRANÇOIS MARTINAT, messenger pour Valenciennes et ses alentours (*pro villa Valencenarum et partibus circumvicinis*) nommé le 27 août 1481 du fait de la vacance de l'office après la mort de Louis Vias (AUP IV, col. 310, l. 15-19).
- GÉRARD, nommé messenger pour le dioc. de Cambrai le 28 août 1478 (AUP IV, col. 142, l. 40-43)
- GUILLAUME HACKEDON (Haulredon) nommé messenger pour le dioc. de Cambrai le 5 oct. 1482 (AUP IV, col. 377, l. 6-10 ; col. 381, l. 1)
- JEAN DABIOLE, messenger pour le dioc. de Cambrai pour la langue flamande (*pro lingua flaminga*) nommé le 1^{er} juin 1476 (AUP IV, col. 5, l. 21-22)
- JEAN DULINNE, dit messenger pour le dioc. de Cambrai le 21 fév. 1477, il est convoqué devant le procureur de la nation après l'élection de Pierre Soufflet au même office (AUP IV, col. 49, l. 34-36 et col. 50, l. 1-5)
- JEAN GERMAIN, messenger *pro villa Arctensi* (*Athenensis* ?, Ath, cf. AUP IV, col. 400, n. 3) nommé le 1^{er} fév. 1483 (AUP IV, col. 400, l. 25-29).
- JEAN MOUSSE, messenger pour le dioc. de Cambrai, nommé le 27 août 1481 (AUP IV, col. 310, l. 21-25).
- LOUIS VIAS messenger pour Valenciennes et ses environs (*in villa Vallencenarum et partibus circumvicinis*) est décédé récemment, son office est donc vacant le 27 août 1481 (AUP IV, col. 309, l. 45-col. 410, l. 1) ; il est remplacé par François Martinat (AUP IV, col. 310, l. 15-19).
- PIERRE SOUFFLET, nommé messenger pour le dioc. de Cambrai le 14 fév. 1477, après que la nation a délibéré sur les abus de certains se prétendant messagers pour ce diocèse sans avoir de lettres d'offices (AUP IV, col. 48, l. 25-39 ; col. 49, l. 9-14) ; voir Jean Dulinne.

Diocèse de Laon

- JEAN LE QUEUX, messenger de Guise en Thiérache, dioc. de Laon en mai 1476 (AUP IV, col. 1, n. 1).
- JEAN SANSTERRE, messenger pour le dioc. de Laon, † v. 29 nov. 180 et remplacé par Jean Bridan (AUP IV, col. 265, l. 37)
- JEAN BRIDAN, messenger pour Aubenton dans le dioc. de Laon, admis le 29 nov. 1480 en remplacement de Jean Sansterre décédé (AUP IV, col. 265, l. 32)
- NICOLAS LEBESC, élu comme messenger pour le dioc. de Laon le 23 août 1483 (AUP IV, col. 431, l. 42).

Diocèse de Liège (en partie seulement)

- ANDRÉ PIMOREN, reçu comme messenger du dioc. de Liège le 10 mars 1481 (AUP IV, col. 282, l. 26-32).

BARTHOLOMÉ ALIAS BERTRAND GOSVIN LE ROY, messenger pour le dioc. de Liège, destitué (*resecatus*) par la nation lors de l'assemblée de l'université du 18 sept. 1476 pour avoir commis des abus (avec Jean Druini) (AUP IV, col. 14, l. 17-20), puis restauré le 26 oct. suivant (AUP IV, col. 22-24).

MARTIN BLANCHET, élu messenger pour le dioc. de Liège durant la procuration d'Hector Hennon († 1469), obtient finalement ses lettres d'office le 19 juin 1476 (AUP IV, col. 6, l. 33-40 ; col. 7, l. 4-6).

Diocèse de Noyon

FURSEUS nommé messenger pour la ville de Péronne (*pro villa Peronne*) et le dioc. de Noyon le 11 nov. 1479 (AUP IV, col. 216, l. 4-9 ; l. 15-20).

HECTOR LOISSELEUR nommé messenger pour le dioc. de Noyon le 24 juin 1483 après la mort du précédent messenger nommé Thomas Le Bugle (AUP IV, col. 427, l. 28-31).

JEAN DU PONT messenger pour le dioc. de Noyon av. le 27 juill. 1478, date à laquelle les écoliers de Noyon demandent qu'il soit remplacé par Yves Stocquart (AUP IV, col. 137, l. 9-11) ; le 23 sept. 1479, il est considéré absent de son office et il est remplacé par Pierre Villart de Noyon (AUP IV, col. 208, l. 32-37).

MASSIN messenger de Saint-Quentin le 25 août 1476.

MATTHIEU DE TAILLE nommé messenger pour la ville de Péronne et sa prévôté (*pro villa et prepositura Peronne*) le 18 nov. 1482 (AUP IV, col. 385, l. 23-34 ; col. 389, l. 24-28).

PIERRE VILLART DE NOYON nommé messenger pour le dioc. de Noyon en l'absence de Jean Du Pont le 23 sept. 1479 (AUP IV, col. 208, l. 32-37 et 44-46).

THOMAS LE BUGLE messenger pour le dioc. de Noyon remplacé après son décès par Hector Loisseleur le 24 juin 1483 (AUP IV, col. 427, l. 28-31).

YVES STOCQUART nommé comme messenger pour le dioc. de Noyon en remplacement de Jean du Pont, à la demande des écoliers de Noyon, le 27 juill. 1478 (AUP IV, col. 137, l. 9-11).

Diocèse de Thérouanne

BAUDOUIN L'ANGLAIS (*Anglici*) messenger pour ce dioc., il meurt avant le 30 avril 1477, date à laquelle la nation propose de le remplacer (AUP IV, col. 68, l. 32-33 et 34-col. 69, l. 7) et nomme Pierre Tetart.

BAUDOUIN FOURMENT nommé messenger pour ce dioc. en l'absence de Jean Lucas et à la demande des écoliers du dioc. le 21 juin 1479 (AUP IV, col. 204, l. 33-39 et 49).

GEORGE VAN BIERVLIET, messenger *pro lingua flaminga* pour le dioc. de Thérouanne nommé le 24 janv. 1484 (AUP IV, col. 459, l. 28-29).

GUILLAUME FLEURY confirmé dans son office de messenger pour le dioc. et la ville de Thérouanne le 19 juin 1476 (AUP IV, col. 6, l. 40-43 ; col. 7, l. 10-11) ; il est toujours messenger le 1^{er} mars 1477 (AUP IV, col. 50, l. 34-45).

JEAN LOUCHENIE nommé messenger pour le dioc. et la ville de Boulogne (*pro diocesi Morinensi et villa Bolonie*) en remplacement de Leonnettus de Belle décédé (AUP IV, col. 75, l. 26-30).

JEAN LUCAS messenger pour le dioc. avant le 21 juin 1479 date à laquelle il est déclaré absent et remplacé, à la demande des écoliers, par Baudoin Fourment (AUP IV, col. 204, l. 33-39).

LEONETTUS DE LE BELLE (voir Léon Le Belle du dioc. Amiens), messenger pour le dioc. de Théroouanne et la ville de Boulogne (*pro diocesi Morinensi et villa Bolonie*), il est remplacé après sa mort par Jean Louchenic le 27 sept. 1477 (AUP IV, col. 75, l. 26-30) ; il s'agit probablement aussi du messenger du dioc. d'Amiens, † vers le 19 juin 1477 et remplacé par Sanson Anguier (AUP IV, col. 72, l. 39-col. 73, l. 3).

PIERRE TETART nommé messenger en remplacement de Baudoin l'Anglais (†) le 30 avril 1477 (AUP IV, col. 68, l. 34-col. 69, l. 7) pour ce dioc., dans le comté de Saint-Paul et ses environs (*pro diocesi Morinensi in comitatu Sancti Pauli et partibus circumvicinis*).

THOMAS DE BUSCO nommé messenger pour le dioc. de Théroouanne et la ville d'Ypres (*pro villa Yprensis*) le 26 avril 1483 (AUP IV, col. 420, l. 33-41).

Diocèse de Tournai

COLARD REGIS ALIAS DE LE VIGNE, admis comme messenger pour le dioc. de Tournai le 16 déc. 1478 (AUP IV, col. 171, l. 7-12 ; col. 173, l. 1-4).

JEAN FREMAULT, élu le 17 mai 1482 en remplacement de Nicolas de Bruxelles (AUP IV, col. 361, l. 13-16).

JEAN NAVET, admis comme messenger pour le dioc. de Tournai le 16 déc. 1477 (AUP IV, col. 88, l. 19-25, 30-36, 43-46)

JEAN DU PONT, fils de Perceval du Pont, succède comme messenger de Lille à son père à la mort de celui-ci, le 8 janvier 1483 (AUP IV, col. 397, l. 8).

JEAN QUEVALET (*pro lingua flaminga*), messenger en langue flamande pour le dioc. de Tournai est élu le 6 mai 1479 (AUP IV, col. 197, n. 1 ; col. 198, l. 21-38).

NICOLAS DE BRUXELLES, messenger le 10 fév. 1477 (AUP IV, col. 47, n. 1), † vers le 17 mai 1482 et remplacé par Jean Fremault (AUP IV, col. 361, l. 13-16).

MATHURIN LUILLIER, admis comme messenger pour le dioc. de Tournai en juin 1482, en remplacement de Pierre Leclerc décédé (AUP IV, col. 364, l. 9).

PIERRE LECLERC (*Petrus Clerici*), messenger pour le dioc. de Tournai, † en juin 1482 et remplacé par Mathurin Luillier (AUP IV, col. 363, l. 43-45).

PERCEVAL DU PONT, messenger de Lille en oct. 1476 (AUP IV, col. 22, l. 2) ; † en janv. 1483 (AUP IV, col. 396, l. 49-397, l. 8), il est remplacé par son fils le 8 janvier 1483.

Diocèse de Maastricht (en partie seulement)

(pas de nom)

Diocèse non identifié ou messenger dit *per nacionem*

JEAN DRUINI, messenger révoqué pour des abus commis (avec Bertrand Le Roy, messenger du dioc. de Liège) le 18 sept. 1476 (AUP IV, col. 14, l. 17-20).

ADAM JOLY, messenger *per nacionem* admis le 20 janvier 1477 (AUP IV, col. 43, l. 9-10).

Agrégé d'histoire, Antoine Destemberg est maître de conférences en histoire médiévale à l'université d'Artois et membre du CREHS (Centre de Recherche et d'Études – Histoire et Sociétés, EA 4017). Sa thèse de doctorat a été publiée sous le titre *L'honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social*, Paris, Puf, 2015. Il a récemment édité, avec Yann Potin et Émilie Rosenblieh, *Faire jeunesses, rendre justice*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015. Ses recherches portent sur les universités médiévales, les formes de l'acculturation savante et la production des catégories sociales à la fin du Moyen Âge.

RÉSUMÉ

L'historiographie attribue traditionnellement à l'université médiévale de Paris l'initiative d'un développement précoce du réseau de messagers qui, couvrant un large espace européen, assura le lien entre des écoliers déracinés et leur milieu d'origine. Si la documentation atteste, dès la fin du XIII^e siècle, l'activité de messagers au service des membres de l'université parisienne, elle ne permet pas, toutefois, d'observer l'existence d'une messagerie institutionnalisée avant le milieu du XV^e siècle. Organisé au sein des nations universitaires, le réseau de messagers couvrait chaque diocèse pourvoyeur en maîtres et écoliers, ainsi que quelques villes importantes. L'examen de la documentation universitaire de la pratique permet d'esquisser une anthropologie de l'information, attentive aux acteurs, à leurs gestes et aux conditions d'exercice de leur fonction. Elle permet de révéler les contours d'une institution pléthorique, qui constitua, dans les derniers siècles du Moyen Âge, un enjeu de pouvoir et un instrument de contrôle de la renommée universitaire.

Mots-clés : Moyen Âge, université, Paris, information, messenger.

ABSTRACT

Actors and areas of the university reputation. The messengers of the University of Paris and information at the end of the Middle Ages

Historiography traditionally conferred to the medieval University of Paris an early development of messengers network, covering a large European area. This network was meant to assure the link between foreign students and their initial environment. If documentation, dating from the late 13th century, attests an activity of messengers in the service of members of the Parisian university, it does not allow, however, to observe the existence of an institutionalized messaging board before the middle of the 15th century. Organized within university nations, the messengers network included each diocese of which masters and scholars were coming from, and some other major cities. The examination of the academic practice documentation allows to suggest an anthropology of information, attentive to actors, to their actions and conditions of practicing their office. It allows to draw the outlines of a late Middle Ages oversized institution, which has become a power issue and control instrument of university reputation.

Keywords: Middle Ages, university, Paris, information, messenger.

